LE NIVOT
l'école du vivant



CQP AGENT D'ÉLEVAGE PORCIN

DEVENEZ UN PRO DE L'ÉLEVAGE

DURÉE

- 300 heures à l'École du Nivot
- 600 heures en entreprise

ENTRÉE EN FORMATION

- Toutes les 5 semaines

LIEU DE LA FORMATION

- École du Nivot à Lopérec

Nos formations et nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toutes informations, nous contacter au 02 98 81 10 04 ou loperec@cneap.fr

L'École Le Nivot est reconnue Organisme de Formation enregistrée sous le n° 53290978029. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir une autonomie suffisante pour devenir salarié qualifié en élevage porcin

PUBLICS

- Personnes en reconversion professionnelle désirant accéder aux emplois de la filière locale
- Salariés agricoles souhaitant s'orienter vers l'élevage porcin
- Personnes voulant de se spécialiser en production porcine après une formation initiale

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
- Agent d'Élevage Porcin (AEP)
- Certificat délivré par le jury professionnel de la CPNE Agriculture

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Avoir à minima effectué une période d'immersion en élevage porcin de deux semaines
- Disposer d'un CDD, CDI ou d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise
- Participer à un entretien de positionnement avec le centre de formation

TARIF ET FINANCEMENT

- Coût pédagogique pris en charge à 100 % par OCAPIAT
- Possibilité de restauration au self à la charge de l'apprenant (tarif selon situation)

CQP AGENT D'ÉLEVAGE PORCIN



ENSEIGNEMENTS

Quatre blocs de compétences

- **Assurer le suivi et les opérations sur le troupeau reproducteur**
- **Participer à la gestion de la maternité et aux soins sur les porcelets**
- **Réaliser les opérations de soins et de suivi des animaux en post sevrage et engraissement**
- **Maitriser les conditions d'hygiène et biosécurité**

Chaque bloc peut être suivi indépendamment

ÉVALUATION

- Évaluation par bloc sur pratique professionnelle
- Épreuve terminale : pratique professionnelle en situation ou entretien d'explicitation avec le jury
- Certificat délivré par la CPNE Agriculture, après validation des 4 blocs de compétences et de l'épreuve terminale

POURQUOI VENIR AU NIVOT ?

- Un **appui à la recherche de l'entreprise d'alternance**
- **Formation pratique** réalisée sur l'élevage de l'école
- **Effectifs réduits** pour assurer un suivi individualisé
- **Possibilité de se former à son rythme**, selon sa disponibilité professionnelle
- Rentrée permanente toute les 5 semaines

POURSUITE DE PARCOURS

- Le CQP Agent d'Élevage Porcin permet une **entrée directe dans l'emploi**
- Qualifications complémentaires recherchées par les employeurs : maintenance des équipements d'élevage, les habilitations électriques, conduit du matériel

Le CQP Agent d'Élevage Porcin une formation de la branche professionnelle. Il est porté par un comité de pilotage régional animé par la CPRE Agriculture.

Métiers accessibles avec le CQP AEP

- Agent d'élevage porcin
- Technicien d'élevage porcin

Évolution possible :

- Responsable d'élevage porcin
- Éleveur porcin

Réussite et satisfaction

- 100 % jugent la qualité de la formation satisfaisante en 2025
- 94 % de réussite en 2025

Contacts

École du Nivot
Le Nivot, 29590 Lopérec
www.lenivot.net

Formation en Alternance
02 98 81 11 21
ufalenivot@lenivot.net